

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANÇOIS

Au Capital de 1.200.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du lundi 3 Septembre 1945

Sur les Comptes de l'Exercice 1942-1943

par l'Administrateur et le Comité de surveillance

IMPRIMERIE RELIURE
A. Besaudin
87, Rue Biénot, B7
FORT DE FRANCE Martinique
1945

USINE DU FRANÇOIS

Messieurs,

Depuis notre dernière Assemblée, nous avons eu à déplorer la perte de M. Joseph de la Houssaye, membre de votre comité de surveillance.

D'une grande expérience et d'une grande sagesse, Monsieur de la Houssaye était pour nous un conseiller avisé et précieux, dont l'absence se fera sentir parmi nous.

Je vous présente aujourd'hui les résultats définitifs de l'exercice 1939-1940 et ceux de l'exercice 1942-1943.

En ce qui a trait à l'exercice 1939-1940, je vous déclarais le 17 Août 1943, « les 2.260 sacs de sucre saisis par les autorités d'occupation ne nous ont pas été réglés jusqu'ici et nous avons dû diminuer le compte de résultat de la somme de Frs . 862.897.75 pour laquelle ils figuraient sur nos livres. Les résultats définitifs de cette campagne ne pourront être acquis qu'après réalisation des rhums que nous détenons encore. Il semble du reste, que des perspectives intéressantes puissent être envisagées au sujet de ces rhums ».

Aucune solution définitive n'est encore intervenue pour les sucres, mais en accord avec les fournisseurs de cannes pour lesquels il avait été sursis au règlement définitif, suivant mon exposé du 17 Novembre 1941, ces rhums ont été réalisés et le compte est actuellement le suivant :

Solde du compte Profits et Pertes 1940 :	330.413.00
Plus value rhums 1940	1 723 424.92
	<hr/>
	2.053.837.92
Après prélèvement du tantième revenant à l'Administrateur.....	205 383.79
la balance est de frs	1.848.454.13
sur lesquels nous avons prélevé frs	944 909.55
pour règlement définitif des cannes de la campagne	<hr/>
solde	903.544.58

je vous propose que cette somme soit utilisée à l'amortissement de notre matériel dans l'ordre suivant :

Classificateur Dorr	160 000.00
Chaudière Babcock	600 000.00
Equipement électrique	100.000.00
Foudres à rhum	43.544.58
	<hr/>
	903.544.58

A l'exercice 1942, vous avez approuvé un amortissement du magasin à sucre de frs 490.780 22
 compris dans les dépenses de « Fabrication » de l'exercice.
 Cet amortissement devant se répartir sur trois ans, je vous propose de laisser en amortissement sur cet exercice frs 163 593 40
 et d'affecter la différence soit frs. 327.186.82
 au compte : provision pour renouvellement d'approvisionnement

En ce qui concerne l'exercice 1942-1943, l'arrêt de nos exportations nous a mis dans l'impossibilité de vous présenter ces comptes plus tôt.

C'est ainsi que le premier versement de 80 o/o de la valeur des sucres n'a été réglé que le 3 Février 1945.

Un deuxième versement de 10 o/o ne nous a été fait que le 3 Juillet 1945. Il nous restera à toucher 5 o/o de la valeur de ces sucres.

La balance du compte « Profits et Pertes » est de Frs : 1 816.582.07

Après règlement de 80 o/o du prix du sucre vendu à l'Etat, nous avons encaissé depuis une majoration de 10 o/o sur le prix des sucres, soit 639.100.00

Total 2.455.682.07

après prélèvement du tantième de l'administrateur 245 568.20
 2.210.113.87

Nous prélevons sur cette somme pour règlement définitif des cannes de la campagne, suivant arrêté du 18 Mai 1945, frs . . . 1.877.034.54

Je vous propose que le solde de frs. 333.079.33
 soit porté au compte : provision pour renouvellement d'approvisionnement pour frs 169.485.93
 et « Amortissement magasin à sucre » pour frs. 163.593 40

Notre société a, d'autre part, effectué en 1943, en dehors de ses opérations normales, une opération de rectification d'alcool pour le carburant. Le net produit de l'opération qui figure au crédit du bilan pour frs 936.173 38 est ramené après paiement de divers comptes à frs. 880.546.01

Je vous propose, qu'après prélèvement du tantième de l'Administrateur 88.054.60

le solde de frs 792.491.41
 soit versé au compte « Provisions pour renouvellement des approvisionnements » .

Ainsi, pour les exercices 1941-1942 et 1942-1943, le montant des provisions constituées pour renouvellement approvisionnements sera frs , 1.289.164.16

L'Administrateur

Léon HAYOT

SUCRES

DEPENSES

1.412.117,02	Salaires de 52.700 000 K. de cannes à 171 millions
152.000,00	Locations de terres de 200 a de cannes
100.000,00	Maintenance et entretien
100.000,00	Matériel des usines textiles
100.000,00	Matériel de l'usine
100.000,00	Matériel cinématographique
100.000,00	Allocations familiales (cette partie)
100.000,00	Assurance du personnel
100.000,00	Assurance
100.000,00	Transport de cannes
100.000,00	Maintenance électrique
100.000,00	Main d'œuvre de la centrale
100.000,00	Matériel divers
100.000,00	Laboratoire
100.000,00	Electricité
100.000,00	Locations et impôts
100.000,00	Location des usines
100.000,00	Amortissements

Balances créditeurs avec le Profit et Perte

1.000.000,00

RHUMS

DEPENSES

1.000.000,00	Achat de 4 822.750 K. cannes par tonne
100.000,00	17.000 rhum à 1.700 K.
100.000,00	de 02.800 K. de rhum par tonne
100.000,00	de 04.4 K. rhum à 2.70 K. de rhum
100.000,00	de 02.01 K. rhum à 2.70 K. de rhum
100.000,00	Main d'œuvre et amortissements
100.000,00	Transport et emballage
100.000,00	Locations de terres
100.000,00	Assurance
100.000,00	Amortissements
100.000,00	Locations
100.000,00	Balances à la Section des Subsidaires

Balances créditeurs avec le Profit et Perte

1.000.000,00

SUCRES

DÉPENSES

Achat de 23.699.930 K. de cannes à 174.80 o/oo	4.142.747.68	
Droits de sortie de 2357 s de sucre.....	138 089.70	
Réparations et Entretien	988.753.93	
Entretien des voies ferrées	160.096.72	
Entretien du Canal	9.759.22	
Frais généraux.....	461.671.35	
Allocations familiales, congés payés.....	229 753.20	
Assurance du personnel.....	98.769.85	
Assistance.....	63 163 30	
Transport de cannes.....	164 701.18	
Manutentions diverses	85.946 64	
Main d'œuvre de la sucrerie	504.305.56	
Menus frais	9.051.40	
Laboratoire	572.60	
Electricité.....	101 284.27	
Patentes et Impositions	70.376.80	
Logement des sucres.....	307.631.45	
Approvisionnements consommés.....	166.293.54	7.702.968.39
		<hr/>
Balance créditrice virée à Profits et Pertes..	Frs.	1.395.752.61

9.098.721.00

RHUMS

DÉPENSES

Achat de 4 883.770 k cannes qui ont produit :		
473.904l. rhum, à 174f80 o/o	853.683.00	
« de 62.800l. de mélasse qui ont produit		
38.644 l rhum, à 2f70 le l. de mélasse	169.560.00	
80.530 l des rhums 1942 à réal.	305.860.00	
	<hr/>	1.329.103.00
Main d'œuvre et appointements.....	166.019.73	
Transport & embarquement.....	28.117.80	
Droits de sortie.....	24.147.79	
Assurance.....	2.440.00	
Approvisionnements.....	96.583.00	
Licence.....	9.347.00	
Redevance à la S/ Section des distilleries..	9 923.00	1.665.682,12
		<hr/>
Balance créditrice virée à Profits et Pertes..	Frs.	886.582.43
		<u>2.552.264.55</u>

SUCRES

En 1943, l'Usine a manipulé 23.699.930 k de cannes dont :
 passé en rhumerie 4.883.770
 et en sucrerie 18.816.160

RECETTES

2.357 s de sucre vendus à la C. Lle. à . 390f	919.230	
12.400 s — à vendre à l'Etat, estimé à 468 f	5.803.200	
1.765 s — restant, à vendre à la C.l.		
<u>16.522 s</u> estimés à 308 f.	<u>543.620</u>	7.266.050.00
4.883.770 k de cannes livrées à la Rhumerie à		
174f,80 o/o		853.683.00
62.800 l de Mélasses à 2f70		169.560.00
404.714 l " restant, estimés à 2f		<u>809.428.00</u>
<u>467.517</u>		
Total des recettes		<u>9.0987.21.00</u>

9.098.721.00

RHUMS

RECETTES

552.363 l de rhum vendus	2.430.709.50	
11.355 l — C. Lle	71.546.55	
11.113 l de — restant, est, à 4f.50	<u>50.008.50</u>	2.552.264.55
<u>574.831</u>		

2.552.264.55

ACTIF BILAN de la Société Anonyme de l'Usine du François

Usine et ses annexes	1.332 810.56
Actions de l'Usine du François	25 262.90
Denrées à réaliser	9.876 208 95
Caisse	246.914 34
Approvisionnements	2.693.814 15
Matériel à Amortir	2 094 590.99
Débiteurs divers	2.859.048.13
Taxe sur le Revenu des Valeurs mobilières 1943	16.538.40
Frais de consignation	3.400.00
	19.148.588.42
	19.148.588.42

DÉBIT

Compte de Profits & Pertes

Vente de vieux métaux	8.230.00
Balance du compte " Fabrication "	1.395.752.61
« rhumerie »	886.582.43
	2.290.565.04
	2.290.565.04

arrêté au 30 Novembre 1943

PASSIF

Capital		1.200.000.00
Capital supplémentaire		132.810.56
Fonds de réserve	452.262.70	
Fonds de roulement	552.121.84	
Réserves pour amort. de nos immobilisations	130.677.90	1.135.062.44
<hr/>		
Revenus de nos actions		17.741.98
Sucres 1941 et 1942 à régulariser		743.186.53
Banque de la Martinique compte avances		2.149.184.37
Banque de la Martinique compte marchandises		3.660.173.64
Dividendes et Intérêts à payer		182.615.00
Droits de sortie à régulariser		17.481.00
Alcool pour le Carburant		936.173.38
Denrées 1940-1941 en Cours de réalisation		2.637.466.72
Créanciers divers		4.189.697.73
Profits et Pertes 1940		330.413.00
Profits et Pertes 1943		1.816.582.07
<hr/>		
		19.148.588.42
<hr/>		

Exercice 1943

CRÉDIT

Intérêts & Escompte	397.457.89	
Assurance contre incendie	29.104.08	
Secours National	11.421.00	
Intérêts statutaires, 3 o/o 30/6/43	36.000.00	473.982.97
<hr/>		
Solde créditeur Frcs.		1.816.582.07
<hr/>		
		2.290.565.04
<hr/>		

Rapport du Comité de Surveillance

Messieurs,

Conformément à la Loi et au mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen de la situation de votre Société ainsi que du bilan et des comptes de l'Exercice clos au 30 Novembre 1943,

Les livres et toutes les pièces comptables ont été mis à notre disposition, nous avons pu reconnaître la parfaite régularité des écritures et l'exactitude des évaluations.

Nous estimons donc que vous pouvez donner votre approbation au bilan et aux conclusions du rapport de l'Administrateur.

Fort-de-France, le 8 Août 1945

Les Membres du Comité de Surveillance

Georges des GROTTES, Yves BERTE, Raymond H. DESPOINTES

Georges RIMBAUD

Th. de REYNAL, agréé par la Cour d'Appel de la Martinique

RAPPORT

sur les opérations prévues par l'article 40
de la loi du 24 juillet 1867

Messieurs,

Répondant aux exigences de la loi et particulièrement de l'article 40 de celle du 24 Juillet 1867, nous avons recherché les opérations dans lesquelles votre Administrateur avait un intérêt direct ou indirect.

N'ayant relevé que des livraisons de cannes d'habitation dont il est co-proprétaire, nous avons constaté que les règlements ont été effectués sur les mêmes bases que celles des autres tournisseurs du centre, ce qui ne donne lieu à aucune observation de notre part

Fort-de-France, le 8 Août 1945

Th. de REYNAL

Georges RIMBAUD

